

REGLEMENT DU JEU
WIN AN EBIKE O2FEEL X ROLAND GARROS

ARTICLE 1. SOCIETE ORGANISATRICE

La société **O2 FEEL** (ci-après « **la Société organisatrice** » ou « **O2 FEEL** »), société par actions simplifiées au capital de 33.670 euros domiciliée au 137 Allée de l'Ecopark, Wambrechies, 59118 (France), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 520 441 841 organise un Jeu gratuit sans obligation d'achat consistant en un tirage au sort des personnes inscrites via une page internet mise à disposition par la société **O2 FEEL** (ci-après le « **Jeu** »).

Les inscriptions afin de participer au Jeu ont lieu du **17 mai 2025 au 16 juin 2025** (heure de Paris) selon les modalités prévues au sein du présent règlement (ci-après « **Règlement** »).

Le Jeu est intitulé **WIN AN EBIKE O2FEEL X ROLAND GARROS** et la participation se déroule exclusivement en ligne sur le site internet de la Société organisatrice disponible à l'url suivante <https://o2feel.com/promotional-terms/>(ci-après le « **Site** »).

ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION ET ADHESION AU REGLEMENT

2.1. Le présent Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant au sein d'un pays membre de l'Union européenne, à l'exclusion des personnes domiciliées au sein des départements et régions d'outre-mer et collectivités d'outre-mer (DROM-COM) et des membres du personnel de la Société organisatrice ainsi que de leur famille (ci-après le « **Participant** »).

2.2. Le Participant reconnaît être responsable des informations et des éléments renseignés lors de son inscription et en assure l'exactitude et la validité, sous peine de voir sa participation au Jeu invalidée.

2.3. Le Participant reconnaît que sa participation au présent Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect par le Participant de tout ou partie du Règlement entraîne l'annulation automatique de la participation au Jeu.

Le Règlement est disponible et téléchargeable sur le Site : <https://o2feel.com/promotional-terms/>

Le Règlement peut être modifié à tout moment par la Société Organisatrice. Dans ce cas, les modifications du Règlement entrent en vigueur dès leur publication sur le Site <https://o2feel.com/promotional-terms/>

2.4. Dans le cas où l'inscription d'un Participant au Jeu engendrerait des frais (tels que frais de connexion à internet notamment), ceux-ci ne seront pas pris en charge par la Société organisatrice.

ARTICLE 3. MODALITES DE PARTICIPATION

La participation au Jeu se déroule exclusivement en ligne selon les conditions suivantes.

Afin de prendre part au tirage au sort du Jeu, le Participant doit :

- Compléter le formulaire d'inscription au Jeu disponible sur le Site de la Société organisatrice
- Remplir l'intégralité des champs nécessaires à sa participation
- Valider et enregistrer sa participation sur ce même formulaire d'inscription au plus tard le 16 juin 2025 23h59 (heure France métropolitaine).

- Recevoir un email de confirmation de la société **O2 FEEL** confirmant la prise en compte de son inscription au Jeu.

Il est précisé qu'une même personne ne peut s'inscrire qu'une seule fois afin de prendre part au tirage au sort.

Tout Participant ne respectant pas les présentes modalités de participation ne saurait voir son inscription au Jeu validée.

Enfin, toute inscription au Jeu reçue par **O2 FEEL** par un moyen de communication autre que le formulaire d'inscription disponible en ligne sur le Site ne sera pas prise en compte et ne permettra pas de participer au tirage au sort.

ARTICLE 4. DOTATION ET DESIGNATION DU GAGNANT

4.1. La dotation mise en jeu est la suivante :

Un (1) Vélo o2feel iSwan Roland Garros - Blanc Craie - Batterie iPowerpack 540, d'une valeur commerciale de deux-mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (2.799) euros TTC.

L'annonce du Participant gagnant se fera à la suite du tirage au sort prévu le 18 juin 2025 à 17h00 (heure de Paris) au siège social de la société **O2 FEEL**.

Le tirage au sort sera réalisé par l'un des membres de l'équipe dirigeante de la Société organisatrice et supervisé par l'équipe Communication marketing de la Société **O2 FEEL**.

Le Participant gagnant sera contacté, par tous moyens, par la Société Organisatrice qui lui communiquera ainsi toutes indications utiles quant aux modalités d'obtention de son lot.

Le Participant s'assure que les emails qui peuvent lui être envoyés ne soient pas assimilés à des spam par sa messagerie électronique.

Le Participant gagnant doit accuser réception par écrit de cette notification à o2feel qui prend en charge les frais d'envoi chez le revendeur le plus proche situé sur un territoire membre de l'Union européenne (à l'exclusion d'un domicile situé au sein d'un DOM-TOM).

Lorsque le Participant gagnant ne se manifeste pas dans un délai de quinze (15) jours ouvrés suivant l'envoi de la notification lui annonçant son gain, il est alors considéré comme ayant renoncé à son lot.

Dans ce cas, la dotation redevient la propriété de la Société Organisatrice qui sera libre de le réattribuer à un autre Participant.

En cas de renonciation expresse du Participant gagnant à bénéficier de son lot, celui-ci pourra être conservé par **O2 FEEL** ou remis en jeu sans que la responsabilité de l'Organisateur ne puisse être engagée.

Enfin, le Participant reconnaît qu'en aucun cas la dotation ne pourra être échangée contre sa valeur en espèces ou faire l'objet d'un échange pour une autre dotation.

4.2. Il est rappelé que tout Participant n'ayant pas respecté tout ou partie des conditions du Règlement sera exclu du Jeu. Aussi, tout Participant gagnant tiré au sort n'ayant pas respecté les présentes conditions de participation verra sa participation invalidée et la dotation ne lui sera alors pas attribuée. Par ailleurs, toute fausse déclaration (fausse identité, adresse email ou postale erronée ou inexistante, etc.) ou inscription multiple entraîne automatiquement l'élimination du Participant au Jeu.

Par ailleurs, tout Participant qui serait considéré par la Société Organisatrice comme ayant troublé le Jeu d'une quelconque manière, sera éliminé et le cas échéant, déchu de tout droit à obtenir un quelconque lot gagnant, aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.

4.3. Les Participants sont informés que la valeur commerciale de la dotation en jeu correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du Règlement. En conséquence, la valeur commerciale est donnée à titre indicatif et est susceptible de variation.

ARTICLE 5. LIMITATIONS DE RESPONSABILITE

5.1. La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas d'événement répondant aux conditions de la force majeure (au sens des dispositions de l'article 1218 du Code civil) ou pour des raisons indépendantes de sa volonté ou si les circonstances l'exigent et, sans justification, le présent Jeu devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié, annulé, prorogé ou interrompu.

Par ailleurs, la Société Organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement du Jeu. Aussi, si les données relatives à l'inscription d'un Participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison (par exemple, un problème de connexion au Site Internet **O2 FEEL** ou une défaillance de la connexion internet du Participant) ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription) ou en cas de problèmes d'acheminement des lots ou des e-mails, les Participants concernés ne pourront prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des Participants.

5.2. O2 FEEL ne pourra être tenue pour responsable si celle-ci se retrouve dans l'impossibilité de livrer la dotation au Participant gagnant, notamment lorsque l'adresse communiquée est inexacte, incomplète ou ne correspond pas au domicile de l'intéressé.

Par ailleurs, la Société Organisatrice pourra annuler le Jeu s'il apparaît que des fraudes commises par des Participants sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu. En pareille situation, la société **O2FEEL** se réserve le droit de ne pas attribuer la dotation au Participant gagnant qui ne saurait réclamer une quelconque indemnité. La Société organisatrice se réserve également le droit de poursuivre devant toutes juridictions compétentes toute personne impliquée dans la commission de ces actes frauduleux.

5.3. Enfin, la Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant survenir dans l'utilisation de la dotation. La Société o2feel invitait le Participant gagnant à consulter la notice du produit avant toute utilisation.

ARTICLE 6. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles des Participants collectées dans le cadre de la participation au Jeu sont traitées par la société **O2FEEL** en sa qualité de Responsable de traitement au sens de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« RGPD ») et ce, pour les finalités suivantes :

- Enregistrer et suivre les inscriptions au Jeu
- Vérifier la conformité des inscriptions aux conditions énoncées par le présent Règlement ;
- Réaliser le tirage au sort des participations valides ;
- Contacter le Participant gagnant du Jeu (et le cas échéant, d'autres Participants pour des besoins strictement liés au Jeu) et lui faire parvenir le lot ;

- Archiver les données en cas de réclamation ou de litige.

Ces données personnelles sont traitées sur la base du contrat conclu entre le Participant et la Société Organisatrice, ce traitement étant nécessaire à la bonne exécution de celui-ci. Dans le cas où une personne souhaitant participer au Jeu ne souhaiterait pas fournir l'intégralité des données nécessaires à son inscription, elle ne saurait y prendre part.

Les données personnelles des Participants sont conservées pour une durée de 5 années à compter de la date de remise de la dotation au Participant Gagnant.

Les Participants disposent des droits suivants sur leurs données personnelles : accès, rectification, effacement, limitation du traitement, portabilité, saisine de la CNIL (www.cnil.fr).

Sous réserve de son consentement préalable exprès, le Participant pourra également souscrire à la newsletter de la société **O2FEEL** et recevoir ainsi par email toute information relative aux nouveaux produits et offres de la marque **O2 FEEL**.

Pour toute question relative à la protection de vos données personnelles ou pour exercer vos droits sur vos données personnelles, les Participants sont invités à contacter la Société Organisatrice à l'adresse e-mail suivante : **concours@o2feel.com** ou par courrier postal à **O2 FEEL, 137 Allée de l'Ecopark, Wambrechies, 59118 (France)**.

ARTICLE 7. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les contenus utilisés pour la promotion du Jeu sont protégés par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et, notamment au titre du droit d'auteur, du droit des marques et de tout autre droit privatif.

Toutes les marques ou noms de produits cités dans le cadre du Jeu sont des marques protégées par leurs propriétaires respectifs. Ainsi, la marque « **O2FEEL** » est une marque enregistrée, dont le titulaire est la Société **O2 FEEL**. La marque « **Roland Garros** » est une marque enregistrée, dont le titulaire de marque est la Fédération française de Tennis.

ARTICLE 8. MODIFICATIONS DU REGLEMENT

Le Règlement peut être modifié à tout moment par la Société organisatrice, sous la forme d'un avenant aux présentes, applicable dès sa mise en ligne sur le Site.

ARTICLE 9. DROIT APPLICABLE ET LITIGES

9.1. Le présent Règlement est régi et soumis au droit français. Il est rédigé exclusivement en langue française.

9.2. Toutes réclamations ou questions relatives au présent Jeu devront être directement adressées à la Société organisatrice à l'adresse suivante : **O2 FEEL, Service communication (jeu concours), 137 Allée de l'Ecopark, Wambrechies, 59118 (France) OU** par email à **concours@o2feel.com**.

9.3. A défaut de résolution amiable, tous les litiges auxquels le présent Règlement pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.